



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 15 janvier 2020

*Modalités pour les délais de dépôts des
déclarations de candidatures pour les élections
municipales et communautaires
des 15 et 22 mars 2020*



Cyrille LE-VELY, secrétaire général et sous-préfet de l'arrondissement de Melun, a signé vendredi 10 janvier 2020 [l'arrêté n°2020-DRCL-ELC-001](#) fixant pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, les délais de dépôts des déclarations des candidats.

Pour le 1^{er} tour des élections municipales:

Les candidatures seront déposées à partir du **lundi 10 février 2020 à 9 heures** et jusqu'au **jeudi 27 février 2020 à 18 heures**, selon les modalités particulières de dépôt pour chaque arrondissement.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants : les déclarations de candidatures sont obligatoires pour tous les candidats.

Pour les communes de 1 000 habitants et plus : les déclarations de candidatures sont obligatoires pour toutes les listes de candidats et doivent comporter également la liste des candidats aux élections communautaires.

Pour le 2^{ème} tour des élections municipales

Les candidatures seront déposées à partir du **lundi 16 mars 2020 à 9 heures** et jusqu'au **mardi 17 mars 2020 à 18 heures**, selon les modalités particulières de dépôt pour chaque arrondissement.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats, qui ne se seraient pas présentés au premier tour, ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour, que dans l'hypothèse où le nombre de candidats présents au premier tour, aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Les déclarations de candidatures sont obligatoires pour les listes de candidats des communes de 1 000 habitants et plus.

Communes de l'arrondissement de Fontainebleau

Sous-préfecture de Fontainebleau
37 rue Royale
77300 Fontainebleau

Jours et horaires de dépôt des candidatures : du lundi au vendredi

- **1er tour** : sur rendez-vous (*)

du lundi 10 au mercredi 26 février 2020 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

le jeudi 27 février 2020 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 sans rendez-vous

- **2ème tour** : sans rendez-vous

le lundi 16 mars et le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 18h00

(*) Pour prendre rendez-vous : contacter le 01.60.74.66.66 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Communes de l'arrondissement de Meaux

Sous-préfecture de Meaux
Cité administrative du Mont Thabor
Salle 301 – 3ème étage
27 place de l'Europe (Accès piéton par la Place de l'Europe)
77100 Meaux

Jours et horaires de dépôt des candidatures : du lundi au vendredi

- **1er tour** : sur rendez-vous (*)

du lundi 10 au mercredi 26 février 2020 de 9h00 à 16h00

le jeudi 27 février 2020 de 9h00 à 18h00

- **2ème tour** : sans rendez-vous

le lundi 16 mars et le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 18h00

(*) Pour prendre rendez-vous : demande par courriel à sp-meaux-elections@seine-et-marne.gouv.fr

Communes de l'arrondissement de Melun

Préfecture de Melun
12 rue des Saints-Pères
77000 Melun

Jours et horaires de dépôt des candidatures : du lundi au vendredi

- **1er tour** : sur rendez-vous (*)

du lundi 10 au mercredi 26 février 2020 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h30

le jeudi 27 février 2020 de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

- **2ème tour** : sans rendez-vous

le lundi 16 mars et le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 18h00

(*) Pour prendre rendez-vous : contacter le 01.64.71.78.81 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Communes de l'arrondissement de Provins

Sous-préfecture de Provins
17 rue Sainte-Croix
77160 Provins

Jours et horaires de dépôt des candidatures : du lundi au vendredi

- **1er tour** : sans rendez-vous

du lundi 10 au mercredi 26 février 2020 de 9h00 à 17h30

le jeudi 27 février 2020 de 9h00 à 18h00

- **2ème tour** : sans rendez-vous

le lundi 16 mars et le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 18h00

Sans rendez-vous

Communes de l'arrondissement de Torcy

Sous-préfecture de Torcy
7 rue Gérard Philippe
77200 Torcy

Jours et horaires de dépôt des candidatures : du lundi au vendredi

- **1er tour** : sur rendez-vous (*)

du lundi 10 au mercredi 26 février 2020 de 9h00 à 12h et de 13h30 à 16h30

le jeudi 27 février 2020 de 9h00 à 12h et de 13h30 à 18h00

- **2ème tour** : sans rendez-vous

le lundi 16 mars et le mardi 17 mars 2020 de 9h00 à 18h00

(*) Pour prendre rendez-vous : demande par courriel à sp-torcy-elections@seine-et-marne.gouv.fr

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr